



Campagne UCR-CGT 2025



**Reconquérir
une Sécurité sociale
solidaire et intégrale**

QUELQUES RAPPELS HISTORIQUES

Inspirée du programme du Conseil national de la Résistance (CNR), la Sécurité sociale est créée en 1945 par Ambroise Croizat, ministre du Travail.

**« RÉPONDRE AUX BESOINS DES POPULATIONS
ET AU DÉVELOPPEMENT DU PAYS ».**

Un principe de solidarité fort
**« chacun cotise selon ses moyens
et reçoit selon ses besoins »**

DES VALEURS FONDATRICES

- **Unicité** : Institution unique et obligatoire couvrant l'ensemble des risques sociaux (maladie, vieillesse, décès, invalidité, accidents du travail, famille).
- **Universalité** : Tous les citoyens doivent en bénéficier, pour tous les risques sociaux, quelle que soit leur profession et leur situation personnelle.
- **Solidarité** : Pierre angulaire du système
 - ✓ intergénérationnelle
 - ✓ malades/bien portants
- **Démocratie** : Élections des administrateurs par les salarié·es.

DES PRINCIPES ATTAQUÉS DEPUIS 80 ANS

- **Accès libre aux besoins** de chaque citoyen.
- **Démocratisation de la gestion de la Sécu** par les représentant·es des salarié·es.
- **Une caisse unique** pour une Sécu intégrale
- **Financement par les cotisations sociales** calculées sur la masse salariale.

LA SÉCU

SOCLE DE LA PROTECTION SOCIALE

- **La Protection sociale comprend l'ensemble du système santé et retraite.**
- **La Sécurité sociale en est le socle avec 73% des dépenses.** Elle joue un rôle d'amortisseur des crises économiques, boursières et sanitaires. Elle joue un levier social absolument bénéfique, pour les salarié·es, la population et le pays.
- **Adossés à la Sécurité sociale, les complémentaires santé et de retraites, les mutuelles, le régime d'assurance chômage, les allocations et aides, telles que le RSA, AAAH, APL, Aspa.** Mais aussi le réseau des cliniques, Ehpad, médecine de ville, pharmacies.

DES RÉFORMES ONT REMIS EN CAUSES CES VALEURS

1967

- **Démantèlement** du régime général avec la création de 3 caisses distinctes: Cnam, Cnaf Cnav.
- **Suppression** des élections aux conseils d'administration, introduction du paritarisme.
- **Création** de l'Agence centrale des organismes de la Sécurité sociale (Acoss) pour la gestion de la trésorerie.

1991

- **Remise en cause** du financement par la cotisation sociale avec la création d'un impôt, la Contribution sociale généralisée (CSG)

QUELQUES DATES...

1994

- Indépendance de gestion de la branche Accidents de travail et Maladies professionnelles AT/MP.

1998

- Crédit à la Carte vital.

2000

- Crédit de la Couverture maladie universelle (CMU).
Permettre à toute personne française et étrangère en France d'accéder aux soins.

2018

- Intégration des indépendants et étudiants dans l'Assurance maladie.

UNE NOUVELLE BRANCHE « AUTONOMIE »

- **Loi du 7 août 2020 création de la branche Autonomie, gérée par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).**
- **Financée par la CSG (88 %), CSA* « Journée de solidarité » pour les salarié·es et Casa* 0,3% de cotisations pour les retraité·es assujettis à la CSG.**
* CSA : *Contribution solidarité autonomie*
* Casa : *Contribution additionnelle solidarité autonomie*
- **Finance les maisons pour personnes handicapées (MDPH), les Ehpad, l'aide aux personnes non autonomes (Apa, PCH, etc.)**

LE VEILLISSEMENT DE LA POPULATION, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

- **1,4 millions personnes** sont en perte d'autonomie
Ils seront **4 millions à l'horizon 2050**
soit **16 à 17% des plus de 60 ans.**
- **620 000 personnes d'entre eux**
sont en établissement parmi les 7443 Ehpad.
- **Besoin de doubler le nombre de places**
en d'hébergement d'ici 2050.
- **Besoin de créer 200 000 emplois en Ehpad**
et 100 000 pour l'aide à domicile.

FSV (Fond de solidarité vieillesse)

Créé en 1993 ce fond a vocation de financer des dépenses de solidarité vieillesse, Sécu et complémentaire, comme :

Le Mico

(Minimum contributif pour les petites retraites) ;

Cotisations retraites pour des périodes non travaillées (ex. chômage).

➤ Financement par la CSG essentiellement.

UN BUDGET QUI ÉCHAPPE AU CAPITAL

(Milliards d'euros)

PIB	2 608
Budget de l'État	350
Dépenses protection sociale	888
dont la Sécurité sociale	642,90

- Maladie 253,3
- Vieillesse 293,6
- Famille 57,9
- At-M 16,1
- Autonomie 39,9
- FSV 20,6

année 2024

UN DÉFICIT MAINTENU

Après avoir presque atteint un équilibre en 2019, la Sécurité sociale enregistre un déficit de 10,7 Mds d'euros en 2023 et estimé à 18,1 Mds pour 2024.

• Maladie	<u>-14,6</u> Mds	2,8% du budget
• ATM MP	+0,7 Mds	
• Vieillesse	<u>-6,3</u> Mds	
• Famille	+0,4 Mds	
• Autonomie	<u>-0,9</u> Mds	
• FSV	+0,8 Mds	

UNE SÉCU EN MANQUE DE RECETTES

- Sur la période 2019 – 2024

Recettes	+ 117,1 Mds
Dépenses	+ 151 Mds

Alors qu'évoluent les besoins.

- Vieillissement de la population (santé, autonomie)
- Un élargissement des assuré·es (auto-entrepreneurs, indépendants)
- Une inflation des prix plus forte
- Un système de santé en difficultés (Hôpital public et Ehpad).
- Un impact de la Covid estimé à 19 Mds.

DÉTOURNEMENT DES COTISATIONS SOCIALES LORS DES PLFSS

Au nom de la compétitivité des entreprises, le Gouvernement **exonère chaque année les entreprises des cotisations sociales**, considérées comme « charges » par les libéraux et le patronat.

- En 2024, cela représente plus de 88 Mds d'exonération de cotisations sociales, issues du travail.
- Depuis 1993, cela représente un total de 559 Mds cumulés.

UNE POLITIQUE DE FINANCIARISATION

- Depuis 1991 mise en place de la **CSG**, la part des **cotisations sociales** dans le financement de la Sécu est passée de **86,8% à 57% en 2024**.

• CSG	20%
• TVA + Impôts	18%
• Autres	5%

Cette fiscalisation croissante
représente 276 Mds d'euros
supportés par les ménages

UN DÉFICIT AU SERVICE DU CAPITAL

- Depuis janvier 2019, l'État ne compense pas la totalité des exonérations de cotisations sociales qu'il décide d'attribuer aux entreprises.
- Depuis plusieurs années **on assiste à une étatisation** du budget de la Sécurité sociale intégré dans les comptes publics et donc du déficit public.
- Macron et patronat font du **financement de la Sécu une variable d'ajustement** pour la compétitivité des entreprises, les dividendes aux actionnaires.

UN ENDETTEMENT QUI REPOSE SUR LES SALARIÉ·ES ET LES RETRAITÉ·ES

- Une dette (242,6 Mds) transférée à la Cades jusqu'en 2033 est supportée par les salarié·es, les retraité·es, les chômeur·euses et les apprenti·es, avec les calculs :
 - CRDS
(Contribution remboursement de la dette sociale)
 - CSG
- La Sécurité sociale continue d'emprunter sur les marchés financiers pour 46 Mds en 2023
- Les ménages remboursent les 22 Mds par an

LES COTISATIONS SOCIALES

- En 2018, le gouvernement décide d'augmenter la CSG avec un allégement des cotisations maladie au nom de l'augmentation du salaire.
- Depuis, l'idée d'augmenter le salaire net par un abaissement des cotisations sociales devient un enjeu majeur soutenu par Macron, la droite et le RN.

**Alors que 75% de la population
se prononcent pour le maintien de la Sécu
et une retraite à 60 ans**

RECONQUÉRIR LE SALAIRE SOCIALISÉ

- Supprimer les cotisations sociales, c'est mettre en danger le financement de la Sécurité sociale et le niveau des retraites.
- Il faut combattre l'idée que la cotisation sociale est un coût, une charge.
- Au contraire, les cotisations sociales nourrissent la solidarité. Liées au travail, à la création de valeur ajoutée, à l'emploi, à l'intérêt général.

**Le salaire socialisé
c'est de la naissance jusqu'à la mort**

NOTRE SÉCURITÉ SOCIALE EN DANGER !

Patronat et Gouvernement veulent faire évoluer le financement de la Sécu **vers la fiscalisation et une étatisation de son budget.**

Depuis 1996, l'Assemblée nationale vote le PLFSS* instaurant le principe d'une loi organique du financement de la Sécurité sociale, **piloté par l'État**, afin de mieux l'articuler aux arbitrages globaux sur les finances publiques.

*(*Projet de loi de Financement de la Sécurité sociale)*

PLFSS 2025 : UN DÉFI À RELEVER

- Le projet du Gouvernement Macron intègre le budget de la Sécurité sociale dans celui du budget de l'État et de la dette publique.
- Un pilotage financier sur la base « d'une règle d'or ». Instaurant un budget défini pour la branche maladie avec l'**ONDAM** (Objectif national des dépenses d'assurance maladie).

Fixer les dépenses, non en fonction des besoins de la population, mais dans le cadre d'une « enveloppe » définie pour les hôpitaux, les Ehpad, l'handicap, les soins de ville

UNE PRESSION LIBÉRALE

- Denis Kessler déclarait « *Un fenêtre historique se présente pour refonder notre système de protection sociale avec une gouvernance d'entrepreneurs et d'assurances privés* ».
- La droite est « pour fixer les dépenses non en fonction des besoins mais en fonction des recettes et d'une baisse des prélèvements obligatoires ».
- Le Medef propose de créer un fond de pensions privé par capitalisation à la place de toutes cotisations sociales.

RETRAITE, UNE BATAILLE SOCIALE

- La réforme de 2023 porte l'âge légal à la **retraite à 64 ans**.
- Une **augmentation du Mico*** de **100 €**, pour les carrières complètes, en fusionnant l'allocation de solidarité et le minimum vieillesse.
*(*Minimum contributif)*
- **Suppression des régimes spéciaux.**
- Application de la « règle d'or » avec un **niveau des retraites ajusté en fonction des recettes et du nombre de retraité·es**.

QUE DIT LE CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (COR) EN 2024

« Malgré le contexte de la crise sanitaire et le vieillissement progressif de la population, l'évolution des dépenses de retraite resterait maîtrisée à l'horizon 2070 »

Mais il projette une baisse des pensions retraite du régime général entre 31,6 % et 36,5 % en 2070 contre 50,1 % actuellement.



LA CGT REVENDIQUE

- Départ à la retraite à 60 ans
- Taux de remplacement à 75 % du revenu sur les 10 meilleures années
- Pas de retraite en-dessous du Smic
- Indexation des pensions sur l'évolution moyenne des salaires
- Égalité du niveau des salaires femmes/hommes
- Meilleures salaires et création d'emploi
- Validation des années d'études et de recherche d'emploi.

POUR UNE RECONQUÊTE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Pour une **Sécurité sociale intégrale**.
- Un financement assis uniquement sur le travail pour un **100% cotisations sociales**.
- **La suppression de la CSG** remplacée par la cotisation sociale.
- **Arrêt des exonérations** de cotisations.
- **Réforme du financement** en mettant à contribution les primes, l'intéressement, la participation.

DÉFENDRE ET ÉTENDRE LE FINANCEMENT

- **Rétablissement des impôts** pour les entreprises en fonction des politiques salariales et de l'emploi.
- **Taxation** sur les dividendes et rachats d'actions.
- **Création d'une taxe** sur les transactions financières.
- **Rétablissement** de l'impôts sur la fortune (ISF).
- Lutte contre **l'évasion fiscale** (90 milliards annuels).

PLACE AU DÉBAT ET À L'ACTION

UN DOSSIER UTILE
POUR MENER
UNE CAMPAGNE CGT

